

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023  
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉE LE 30 MAI 2023**

**Le vingt-deux mai deux mil vingt-trois à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

**Date d'envoi de la convocation :** 15 mai 2023

**PRÉSENTS :**

**Les Adjoints au Maire :**

**Mesdames** FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC

**Messieurs** BERTRAND – BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

**Les Conseillers municipaux :**

**Mesdames** ANDRIAMANDIMBY – CANOVAS – DAVID – HUET – LE BAIL-POUTREL – LE PALLEC (*arrive à 19h10 avant vote délibération n°23-38*) – METENS (*arrive à 19h15 avant vote délibération n°23-38*) – PELLETIER – RICHOUX

**Messieurs** ANDRIAMANDIMBY – DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY (*arrive à 19h37 avant vote délibération n°23-38*) – THIRION – TILLARD.

**PROCURATIONS :**

- Mme BIRLOUET a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX

- Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. TILLARD

- Mme SAUVÉE a donné pouvoir à M. DESSAUGE

**SECRÉTAIRE :** M. BERTRAND

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
23.37	M. LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2023	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>ADOpte</b> le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2023.
23.38		PRESENTATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX INTERCOMMUNALE	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>PREND ACTE</b> de la présentation des travaux réalisés lors de l'ABS intercommunale.
<b>CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, PATRIMOINE</b>			
23.39	Mme LE BAIL - POUTREL	TARIFICATION DES VISITES COMMENTÉES DE LA VILLE - PETITES CITES DE CARACTERE	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>FIXE</b> le tarif des visites commentées de la ville tel qu'indiqué ci-dessous : 5€ pour les + 18 ans Gratuit pour les - 18 ans Pass culture accepté  - <b>RAPPELLE</b> que la délibération est d'application directe, - <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette délibération.
23.40	Mme LE GUELLEC	CONVENTION OFFICE DE TOURISME - VISITES COMMENTÉES DE LA VILLE	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention 2023 entre la Commune de Montfort-sur-Meu / Montfort-Communauté / Office de Tourisme, réglant les modalités d'encaissement des réservations des visites guidées de la commune de Montfort sur la base du modèle annexé, - <b>AUTORISE</b> le Maire à signer toute convention similaire les années suivantes sur le même sujet, sous réserve de modification non substantielle dans l'équilibre de ladite convention, - <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout acte ou document afférent à l'application de la présente délibération.

23.41	Mme LE GUELLEC	PETITE CITE DE CARACTERE - PROJET MEMOIRES DE VI(LL)ES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>S'ENGAGE</b> à hauteur de 800€ (huit cents euros) pour cette opération Mémoires de Vi(ll)es », copilotée par l'association <i>Petites Cités de Caractère</i>, la <i>CORLAB</i> et les services culturels de la commune. Ce budget est déjà inscrit dans les actions votées au budget général de la commune, dans les rubriques liées aux actions en faveur du label <i>Petite Cité de Caractère</i> de la commune.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette délibération.</li> </ul>
23.42	Mme LE GUELLEC	RESIDENCE MISSION 2023 - AIE AIE AIE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> l'attribution d'un soutien de 6 100 euros HT à la compagnie Aie Aie Aie pour la prestation de service susnommée,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.</li> </ul>
23.43	Mme LE GUELLEC	DEMANDE DE GRATUITÉ DES SALLES MUNICIPALES POUR LA CPTS DU PAYS DE BROCELIANDE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ACCORDE</b> la gratuité de la mise à disposition des salles municipales sur l'année 2023 pour les CPTS du pays de Brocéliande,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer les contrats et tout document y afférent.</li> </ul>

### EDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITES, SANTE, FAMILLE, SPORT

23.44	M. GUILLOUET	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DÉSIGNE</b> les membres suivants de la commission : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Leïla CANOVAS, assurant par délégation la responsabilité du fonctionnement de la commission ;</li> <li>- Pierre GUILLOUET</li> <li>- Gaëlle PELLETIER</li> <li>- Ronan PARTHENAY</li> <li>- Association SAVS Le Pommeret, sis 7 rue Saint Nicolas à Montfort-sur-Meu</li> <li>- Usagers en situation de handicap</li> </ul> </li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à solliciter tout représentant de personnes handicapées et d'usagers pour compléter la composition de cette commission dont il arrêtera la composition définitive.</li> </ul>
-------	--------------	---	---

### TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITES, GESTION DES RISQUES

23.45	M. NEDELEC Mme HERITAGE	EXPLOITATION TEMPORAIRE D'USAGE AGRICOLE PORTANT SUR LE DOMAINE PUBLIC RELATIF AUX CHANTIERS DE FOIN	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention telle qu'annexée relative à la mise à disposition gratuite d'un terrain pour l'implantation et le fonctionnement d'un jardin partagé écocitoyen porté par l'association CEHAPI ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération.</li> </ul>
23.46	Mme LE PALLEC	MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION ET LE FONCTIONNEMENT D'UN JARDIN PARTAGE ECOCITOYEN	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention telle qu'annexée relative à la mise à disposition gratuite d'un terrain pour l'implantation et le fonctionnement d'un jardin partagé écocitoyen porté par l'association CEHAPI ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération.</li> </ul>

### URBANISME ET CADRE DE VIE

23.47	M. BOURGOGNON	CONVENTION POUR L'ETABLISSEMENT D'UN GROUPEMENT D'ACHAT DANS LE CADRE DU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à finaliser et signer la convention entre les villes de MONTFORT SUR MEU, BEDEE et BRETEIL, pour la constitution d'un groupement de commandes concernant l'entretien et la maintenance de l'éclairage public, avec rôle de coordinateur pour MONTFORT SUR MEU ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.</li> </ul>
-------	---------------	--	---

### FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES

23.48	M. DUFFE	CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2026 ENTRE LE 2E REGIMENT DU MATERIEL DE BRUZ ET LA VILLE DE MONTFORT-SUR-MEU	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention 2023-2026 entre la Ville et le 2<sup>e</sup> Régiment du Matériel de Bruz ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.</li> </ul>
-------	----------	---	--

23.49	M. BERTRAND	VOYAGE EN POLOGNE JUIN 2023 – 30e ANNIVERSAIRE MAISON DE LA BRETAGNE – FRAIS DE DEPLACEMENT	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité (M. le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à prendre en charge les frais engagés pour le déplacement en Pologne de Monsieur Fabrice DALINO à hauteur de 400 €, étant précisé qu'aucun autre frais de ce mandat spécial ne fera l'objet d'un remboursement (hébergement, restauration) ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> la prise en charge complète du membre de la société civile pour tous les frais (transport, hébergement éventuel, restauration éventuelle) liés à ce déplacement ;</li> <li>- <b>PRECISE</b> que ces prises en charges pourront prendre la forme d'un remboursement aux intéressés ou d'un mandatement de la collectivité sur facture.</li> <li>- <b>PREVOIT</b> les crédits nécessaires au budget.</li> </ul>															
23.50	M. BERTRAND	BUDGET COMMUNAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°01	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> la Décision Modificative N°01 telle que décrite en annexe ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document y afférent.</li> </ul>															
23.51	M. BERTRAND	GARANTIE D'EMPRUNT A ESPACIL HABITAT (TRAVAUX RESIDENCE AUTONOMIE DE L'OURME)	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ACCORDE</b> sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 253 497,66 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts &amp; Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°145115 constitué d'une ligne de prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 253 497,66 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.</li> <li>- <b>ACCORDE</b> sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.</li> <li>- <b>ENGAGE</b>, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement,</li> <li>- <b>ENGAGE</b> pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.</li> </ul>															
23.52	M. DUFFE	CRÉATION DE POSTE(S) NON PERMANENT(S) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CRÉE</b> le poste non permanent, tel que présenté ci-dessous :</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NB</th> <th>GRADE</th> <th>TEMPS DE TRAVAIL</th> <th>POSTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>DU 01 AU 08/07/2023</b></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>35/35</td> <td>Accompagnateur/trice Séjour Séniors</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer le contrat afférent,</li> <li>- <b>PREVOIT</b> les crédits au budget.</li> </ul>	NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE	<b>DU 01 AU 08/07/2023</b>				1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Accompagnateur/trice Séjour Séniors			
NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE															
<b>DU 01 AU 08/07/2023</b>																		
1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Accompagnateur/trice Séjour Séniors															
23.53	M. DUFFE	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/06/2023	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> les suppressions et créations de postes ainsi présentées :</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>SUPPRESSION</th> <th>DATE</th> <th>CREATION</th> <th>DATE</th> <th>POSTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Conservateur des bibliothèques à TC</td> <td>01/06/2023</td> <td>1 Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à TC</td> <td>01/06/2023</td> <td>Bibliotechnicien.ne</td> </tr> <tr> <td>1 Agent de maîtrise à TC</td> <td>01/06/2023</td> <td>1 Adjoint technique à TC</td> <td>01/06/2023</td> <td>Agent polyvalent de maintenance des bâtiment</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>MODIFIE</b> le tableau des effectifs en conséquence</li> <li>- <b>PREVOIT</b> les crédits nécessaires au budget</li> </ul>	SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	POSTE	1 Conservateur des bibliothèques à TC	01/06/2023	1 Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à TC	01/06/2023	Bibliotechnicien.ne	1 Agent de maîtrise à TC	01/06/2023	1 Adjoint technique à TC	01/06/2023	Agent polyvalent de maintenance des bâtiment
SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	POSTE														
1 Conservateur des bibliothèques à TC	01/06/2023	1 Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à TC	01/06/2023	Bibliotechnicien.ne														
1 Agent de maîtrise à TC	01/06/2023	1 Adjoint technique à TC	01/06/2023	Agent polyvalent de maintenance des bâtiment														

**Fabrice DALINO,  
Maire.**



